

Département de l'Isère
Arrondissement de GRENOBLE
COMMUNE DE SAINT VINCENT DE MERCUZE 38660

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Nombre d'élus : 19 L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre 2023 à 20h30
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie
Présents : 10 sous la Présidence de M. Philippe BAUDAIN, Maire
Votants : 14 Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 septembre

Présents : BAUDAIN Philippe, BURDET Gérard, BRELLIER Jean-Paul, DANIELI Claude,
LEMIÈRE Patrick, BALASTEGUI Louis, FIEVET Claire, CLOUZEAU Nadine,
JANONA Pauline, CHARRIER Guy,

Absents/Excusés : ANTONIAZZI Denis (pouvoir à Gérard Burdet), STRENTZ Arnaud (pouvoir à
Philippe Baudain), BARBET Sandra (pouvoir à Guy Charrier), FAYOLLE Gaëtan
(pouvoir à Jean-Paul Brellier), ANDRÉ Béatrice, TUPIN Bathilde, BARBIER Gaëlle,
LEMEUT Gaëlle, JANON Bertrand.

Secrétaire de séance : Gérard BURDET

ORDRE DU JOUR

- 1) Délibération modificative n° 2 - Budget Piscine
- 2) Approbation règlement périscolaire 2023-2024
- 3) Création emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité cantine
+ centre de loisirs
- 4) Création emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (centre
de loisirs 6-11 ans)
- 5) Mise à jour du tableau des effectifs et suppression de postes
- 6) Attribution d'une subvention exceptionnelle
- 7) Adhésion d'une nouvelle bénévole à la bibliothèque

Ouverture de la séance

- **Gérard BURDET** est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du Procès-verbal des délibérations du 31 août 2023

Pas de remarques.

Le CR du 31 août est approuvé à l'unanimité et devient procès-verbal.

FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET PISCINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits et d'ajuster les crédits nécessaires sur le budget piscine comme suit :

Budget piscine DM 2 Compte/Chap.	Fonctionnement		Compte/Chap	Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
60612	5 050 €				
60631	-2000€				
60632	-1500€				
6068	-2000€				
611	2500€				
615221	-3800€				
61558	-500€				
6156	-200€				
617	-100€				
6262	-150€		1641 emprunts	2800,00 €	
627	-100€				
Chap. 023 virement à la section investissement	2 800,00 €		Chap 021 virement de la section fonctionnement		2800,00 €
Total fonctionnement	0	0	Total	2800,00 €	2800,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 12 voix pour et 2 abstentions**,

- Approuve la décision modificative proposée.

ENFANCE JEUNESSE - APPROBATION RÈGLEMENT PÉRISCOLAIRE 2023-2024

Monsieur le Maire propose l'approbation du règlement périscolaire pour l'année 2023-2024 jointe au compte rendu.

Les modifications portent sur :

- L'accompagnement des enfants dans le bus scolaire par les 2 ATSEM
- La modification du premier arrêt de bus le matin (suppression arrêt cave coopérative pour des raisons de sécurité pour les agents)
- Le changement du lieu d'accueil pour les garderies périscolaires du matin (avant cantine) pour des mesures d'hygiène et du soir (maternelles)
- La modification délai commande repas cantine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- Approuve le règlement périscolaire présenté.

RH – CREATION EMPLOI NON PERMANENT (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE CANTINE + CENTRE DE LOISIRS 3-6 ANS

Vu le code général de la fonction publique,

Afin de pouvoir répondre aux nouvelles demandes d'inscriptions en cantine (le midi durant la pause méridienne) et aux nouvelles demandes d'inscriptions en accueil des enfants de 3 à 6 ans au centre de loisirs, il est nécessaire de recruter un agent.

Il est proposé la création d'un à compter du 01/10/2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 19 heures annualisé.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 19 heures hebdomadaire annualisé allant du 01/10/2023 au 31/07/2024 (10 mois).

La rémunération de l'agent sera calculée compte tenu la nature des fonctions à exercer assimilés à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement adjoint territorial d'animation et de l'expérience de l'agent.

Des heures complémentaires pourront être réalisées à la demande de la collectivité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- Approuve la création de cet emploi.

RH – CREATION EMPLOI NON PERMANENT (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU CENTRE DE LOISIRS

Afin de pouvoir accueillir 20 enfants de 6 à 12 ans durant les vacances scolaires au centre de loisirs, il est nécessaire de créer un emploi non permanent au centre de loisirs pour accroissement temporaire d'activité pour une période de 11 mois du 01/10/2023 au 31/08/2024 (11 mois).

L'animateur est recruté pour les périodes suivantes :

- La deuxième semaine des vacances scolaires de la Toussaint : 40 heures
- La deuxième semaine des vacances scolaires d'Hiver : 50 heures
- La deuxième semaine des vacances scolaires de Pâques : 50 heures
- 4 semaines durant les grandes vacances scolaires (juillet-début août) : 200 heures.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrats à durée déterminée.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilés à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement adjoint territorial d'animation par référence à l'indice Brut 367 indice majoré 361.

Des heures complémentaires pourront être réalisées à la demande de la collectivité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- Approuve la création de cet emploi.

RH – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS (EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS)

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS / Mairie
Saint-Vincent-de-Mercuze**

SERVICE	MISSION TYPE- EMPLOI	GRADE	CAT	NBRE DE POSTES DUREE TEMPS DE TRAVAIL Temps complet ou temps non complet du poste	POSTES POURVUS A LA DATE DU TABLEAU		POSTES VACANTS A LA DATE DU TABLEAU
					Fonctionnaire	contractuel	
Direction	Secrétaire Générale	Attachée territoriale	A	1 : Temps complet	1	0	0
Services administratifs	Comptabilité	Rédacteur	B	1 : Temps complet	0	1	0
	Etat civil	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1 : Temps complet	0	1	0
Services techniques	Agents services techniques	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1 Temps Complet	1	0	0
		Adjoint technique territorial	C	1 Temps Complet	0	1	0
		Adjoint technique territorial	C	1 Temps Complet	0	0	1
Bibliothèque	Agent du patrimoine	Adjoint du patrimoine	C	1 : TNC 8h/35h	0	1	0
Mairie	Agent entretien	Agent d'entretien	C	1 TNC 7h/35h	0	0	1
Mairie	Agent entretien	Agent d'entretien	C	1 TNC 16,5h/35h (16h30 min)	0	1	0
Mairie	Agent entretien	Agent d'entretien	C	1 TNC 17h/35H	0	1	0
Halte- Garderie/RPE	Directrice HG/Animatrice RPE	Educateur de jeunes enfants	A	1 TNC 31.5h/35h	1	0	0
	Auxiliaire de puériculture	Educateur de jeunes enfants	A	1 TNC 5.5h/35h (soit 5h30)	0	1	0
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1 TNC 28h/35h	1	0	0
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1 TNC 28,80/35h	1	0	0
	Auxiliaire de puériculture	Contractuelle adjoint territorial d'animation	C	1 Temps non complet 18,5h/35h (18h30 min)	0	1	0
Enfance-Jeunesse	Responsable service enfance jeunesse	Animateur (B)	B	1 Temps complet	1	0	0
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1 temps complet	1	0	0
	ATSEM	Adjoint technique territorial	C	1 temps complet	1	0	0
	ATSEM	Adjoint territorial d'animation	C	1 Temps non complet 30h/35h	1	0	0
	Adjoint d'animation – restauration scolaire	Adjoint technique territorial	C	1 Temps non complet 22h/35h	0	1	0
	Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	C	1 temps non complet 17,40/35h (soit 17 heures et 25 minutes)	1	0	0
	Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	C	1 temps non complet 8h30 / 35h	0	1	0

Afin de mettre à jour les tableaux des emplois il est proposé la **suppression des postes suivants** :

- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint territorial d'animation (19h/35h)
- Adjoint administratif territorial à 24h/35h

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS /
Mairie Saint-Vincent-de-Mercuze**

SERVICE	MISSION TYPE-EMPLOI	GRADE	CAT	NBRE DE POSTES DUREE TEMPS DE TRAVAIL Temps complet ou temps non complet du poste	POSTES POURVUS A LA DATE DU TABLEAU		Durée
					titulaire	contractuel	
Services Techniques	Agent des services techniques	Adjoint technique territorial	C	1 temps complet	0	1	01/05/2023 au 31/10/2023
Enfance jeunesse	Adjoint d'animation (Périscolaire/ CL/portage repas CCAS)	Adjoint territorial d'animation	C	1 Temps non complet 26h/35h hebdomadaire annualisé	0	1	01/09/2023 au 31/08/2024 (12 mois)
Enfance jeunesse	Animation Périscolaire+ centre de loisirs	Adjoint territorial d'animation	C	1 Temps non complet 19h/35h hebdomadaire annualisé (création)	0	1	01/10/2023 au 31/07/2024 (10 mois)
Enfance jeunesse	Animation Centre de loisirs	Adjoint territorial d'animation	C	1 Temps non complet (création) Vacances scolaires Toussaint, Hiver, Pâques, été (soit un total de 7 semaines, 340 heures)	0	1	01/10/2023 au 31/08/2024 (11 mois)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- Prend acte de ce nouveau tableau des effectifs et l'approuve.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre de l'aide à la création littéraire, Monsieur le maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à Yolande Belleau, habitante de la commune, afin de l'aider dans la réalisation et l'édition de carnets et ouvrages de poésie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- Approuve l'attribution de cette subvention de 400 €.

ADHESION NOUVELLE BENEVOLE A LA BIBLIOTHEQUE

Le maire expose qu'il a reçu une lettre de candidature de Madame Patricia Raviera pour devenir bénévole à la bibliothèque.

Cette candidature a reçu un avis favorable de Madame Claude Danieli, adjointe en charge de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- Approuve la candidature de cette bénévole.

Fin du conseil à 21h15.